



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

Procès-Verbal du Conseil Syndical du 27 NOVEMBRE 2024

Centre Socio-Culturel -18120 LURY-SUR-ARNON à 09H30

Elu(e)s présent(e)s :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN
M. Bernard BAUCHER
M. Charles BABLIN
Mme. Chantal CREPAT
M. Alain BARDEY
M. Jacques PALLAS
Mme. Nicole SAUGET
M. Romain GASSIPARD
M. Jean Jacques ONFRAY
M. Olivier PERREAU
M. Dominique LEVEQUE
Mme Céline MILLERIOUX
M. Gilles GONTHIER

Salariées présentes :

Inès MEKLATI
Isabelle FRADET

Elu(e)s excusé(e)s :

M. Érick AUDEBERT
M. Jany GIBERT
Mme. Anne Elisabeth LE FELIC
Mme. Emilie COMPAIN
M. François LEGNIER
M. Rémy POINTEREAU
M. Jean-Paul DAVID

Elus absents :

Mme Carole BAPTISTA DE HORTA
Mme Sabine MOREVE
M. Damien PRELY

Pouvoir(s) :

Mme Emilie COMPAIN donne pouvoir à
M. Jacques PALLAS

PJ : le PowerPoint de la présentation

Ordre Du Jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 10 septembre 2024,
- Désignation du secrétaire de séance,
- Protection sociale complémentaire : Avis du CDG18
- Point suivi budgétaire 2024
- Bilan des actions de la première phase 2022 – 2024
- Présentation et validation des actions de la deuxième phase 2025 – 2027
- Discussion et validation du plan de financement

Monsieur le Président, ouvre la séance à 09H50.



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

1- Approbation du dernier procès-verbal du Conseil Syndical :

En l'absence de remarque, le procès-verbal du 10 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2- Désignation du secrétaire de séance

Mme Chantal CREPAT est désignée secrétaire de séance.

3- Protection sociale complémentaire

Le Comité Technique du CDG a émis un avis favorable lors de sa réunion du 07/10/2024 pour l'adhésion du SMAVAA à la convention de participation à la protection sociale complémentaire proposée par le CDG du Cher pour les risques santé et prévoyance à compter du 01/01/2025.

4- Présentation bilan Contrat Territorial 2

Mme Inès MEKLATI présente un bilan des différentes actions inclus dans le CT2 :

- Les travaux

- Projet Saint-Georges-sur-Arnon : action retardée due aux conditions météorologiques défavorables qui ne permettent pas d'intervenir sur le terrain suites aux inondations. Le chantier a été démarré mais aussitôt suspendu. Il est repoussé à priori, au mieux, au printemps 2025.

2 avancements

Bilan 91497€, légère augmentation du coût

Projet travaux 545635€ pour : - rivière de contournement, - barrage, - obstacle pont pour rétablir la continuité. En accord avec l'Agence de l'eau, le projet est pris en compte en 2 fois. L'OFB n'est pas d'accord avec la solution du bureau d'étude au niveau du pont communal..

Le SMAVAA, la Fédération de pêche et l'Agence de l'Eau souhaitent donc rencontrer ensemble l'OFB pour convaincre que l'option choisie est fonctionnelle.

- Projet du lavoir de Massay : réalisé pour un coût moins élevé que prévu.
Prévu 65208 € Réalisé 39123€ : économie sur le projet.

- Projet l'Orme Gimont à Massay – restauration morphologie de l'Herbon : réalisé
Prévu en 2022 59896€ Réalisé en 2023 pour un coût de 11310€,
Mise en place de banquettes uniquement puis le projet de remplacer le pont par une passerelle avait été considéré comme non utile.

1 an après, le constat est bon, les banquettes sont restées stables.



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

- Projet des vannes de Molènes à Massay : le projet est en attente d'une future acquisition de la parcelle de terrain par la commune de Massay.

M Lévêque est en discussion sur le rachat de la parcelle du parc du château par la commune de Massay. Le parc qui fait 7ha a été abandonné depuis environ 30 ans.

M Lévêque évoque le réaménagement du parc si la commune en fait l'acquisition. Il a fait appel à un architecte paysagiste pour évaluer la situation et les possibilités d'aménagement.

Le Président indique que le SMAVAA peut éventuellement faire une prise en charge concernant les frais de l'architecte paysagiste.

Le projet est reporté jusqu'en 2027.

En aparté, Inès Meklati indique la nouvelle dénomination du « Contrat Territorial » qui devient « Accord Territorial » avec une prévision basée sur 3 ans.

- Projets 2025 - aménagement des petits ouvrages 18 et 36 sera effectué en été 2025.

- Etudes et actions complémentaires

- Etude pré-diagnostic pollution diffuse : 7200€ trop faible, coût sous-évalué.

Le SMAVAA envisage de faire réaliser en 2026 2 actions par des stagiaires car celles-ci demandent un investissement de temps considérable sur le terrain et Inès Meklati ne peut le faire pour les réalisées à bien.

Il est envisagé de recruter 1 ou 2 stagiaires qui seraient mobilisés sur 2 actions :

. Diagnostic territorial

. Zones humides : cartographie, et mises en valeurs des zones les plus propices

- Inventaire ses ZH budget sous-estimé 20000€ / réalisé 64228€ ttc

- Budget animation CT2 sous-estimé 64000 ttc

Animation fonctionnement / budget fonctionnement à rajouter – prévu 12000€ sur la communication.

Alors que dans la communication, ne concerne que les panneaux de travaux qui sont financés par l'AELB.

Pas de communication réalisée.

- Les travaux à venir :

- Seuil Chevilly-Guérigny



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

Prévu travaux d'effacement et travail morpho pour garder la hauteur d'eau : attente retour des propriétaires riverains // financement prévu = financement 100%
2025

- St Georges – travaux pont = reste 180000
2025

- Actions non réalisées x2 car propriétaire absolument pas d'accord à Massay
- Ru des Sentiers (Ste-Catherine) MASSAY : 15 propriétaires riverains / « étangs » sur les cours d'eau

Il y a environ une 30aine d'années, il était autorisé sur les ruisseaux de réaliser
Problème souligné par Inès : la température de l'eau

- Projet Migny (frayère) – projet à intégrer dans une étude globale pour obtenir des subventions.

M le Président demande à M Gassipard d'expliquer le projet de la commune, suite à la réhabilitation du lavoir en bord de rivière, il est prévu de faire une passerelle Migny vers Poisieux – passerelle métallique.

- Projet barrage de Poncet : étude à réaliser
Suppression des barrages qui avaient été créés pour biefs et agriculture qui sert à garder 1 niveau : faire reméandrage / effacement des ouvrages
M Pallas faire remarquer si obligation DCE et mise en demeure d'effectuer les travaux : +discussion M Perreau / M Desèze
Projet à inscrire dans le CT – Accord Territorial
M Perreau : suppression barrage + restauration continuité sur environ 1,5 km.

- St Martin de Court (3 communes Méreau -Massay-St Hilaire de Court) : remettre l'Arnon dans son lit initial / parcelle ZH potentielle à valoriser,
Travaux : refaire passer l'Arnon dans le bras principal sur environ 200m²,
problématique : commune de Méreau et terrain privé : famille Thébault
M Lévêque n'est pas d'accord – ne sert à rien.
Actions 2027

Inès Meklati indique les nouvelles données pour l'obtention de subventions
2025 diminution du pourcentage sur certaines prises en charge
Cependant, l'année 2025 sera une année de glissement.
Programme AELB : réunion en janvier 2025 à Vierzon



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

- Hydroélectricité : – M le Président indique qu'il a été fait un travail avec le SMAVAA et Force Hydro Centre : dossier trop compliqué et activité de production électrique non prévue dans les statuts.

Le SMAVAA a donc mis en relation les propriétaires et Force Hydro Centre : M Ragot 2 barrages à Reuilly, Moulin de la Cour et répartiteur de Fussay

M le Président relève que juridiquement pas possible et si encaissement il y aura par conséquent une baisse de subventions.

Mme Nicole Sauget indique qu'il avait été évoqué 2 options : production électrique et continuité rivière.

- Barrage du Terrichon à maintenir – création passe à anguilles

Ville de Vierzon propriétaire 1 côté et l'autre est privé.

Le fait que l'on ne connaisse pas les propriétaires riverains est un réel souci, M Jacques Pallas indique qu'il faut mandater la SAFER qui effectue les recherches.

Autres points

- Pour gérer les prochains gros financements, l'option est de faire un emprunt à hauteur de 150000 à affiner sur 20ans.
- Embâcles Massay - Méreau : M Lévêque a pris contact avec M Mornay qui se sont accordés sur une prise en charge 50 /50.
- M Pallas réitère sur la problématique des obligations des propriétaires riverains et que les délégués soient plus impliqués sur le terrain pour interpellier les administrés concernés.

M le Président propose de faire un courrier conjoint SMAVAA et communes pour l'adresser aux propriétaires riverains pour avoir un impact plus percutant.

En l'absence d'autre sujet abordé, la séance est levée à 11H10.

Approuvé le 10/12/2024
La Secrétaire de Séance
Chantal CREPAT



Approuvé le 10/12/2024
Le Président,
Jean-Sylvain GUILLEMAIN



